

Le président

Paris, le 5 décembre 2024

Objet : réponse du Centre Hospitalier de Tarbes Lourdes (CHTL) au bilan de la concertation préalable portant sur le projet d'hôpital commun

Monsieur le Directeur,

C'est avec grand intérêt, qu'avec la garante et le garant, nous avons pris connaissance de vos engagements résultant des enseignements de la concertation préalable citée en objet. Nous nous permettons de vous informer de notre avis sur le document que vous avez publié le 24 octobre 2024. Le présent courrier sera rendu public sur le site de la CNDP et porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et de leur qualité argumentative, au regard des attentes du public et des recommandations, telles qu'exprimées dans le bilan de la garante et du garant. Il ne porte pas sur le projet, la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets.

Il en ressort que vos éléments de réponse et les engagements correspondants répondent de manière assez complète et argumentée aux questions et recommandations formulées par le garant et la garante, sur la base des préoccupations et questions posées par le public lors de la concertation préalable.

Vous avez notamment transmis des éléments de réponse par rapport aux questionnements abordés dans le bilan de la garante et du garant par rapport aux points suivants :

En annexe 1, sous forme d'un tableau reprenant de manière exhaustive l'ensemble des questions que les garants ont posées : ces éléments nous paraissent à la fois complets et satisfaisants,

En annexe 2, concernant les différents scénarios alternatifs pris en compte, au nombre de 5, un tableau de synthèse évaluant les « Atouts » et les « Réserves » selon le porteur de projet, au regard de 12 critères.

Par ailleurs, il est indiqué que le CHTL compte intégrer dans ses travaux les points qui suivent :

« La nécessité de davantage communiquer en interne et en externe sur le projet et ses avancées »,

« La mise en place d'un travail spécifique avec la commune de Lanne » (que vous avez retenue) « pour la phase chantier et la phase fonctionnement »,

« La poursuite des réflexions sur le devenir des sites »,

« Initier une évaluation de la pertinence et de la faisabilité de l'implantation d'une crèche réservée aux professionnels de l'établissement »,

« Accès à l'hôpital : en lien avec la CATLP, les conditions de desserte seront étudiées et soumises aux travaux des groupes de travail pendant la période intermédiaire au même titre que les liaisons par minibus, ainsi que la promotion du covoiturage »,

« Relations ville-hôpital : dans l'approfondissement de son projet médical de la période intermédiaire, le Centre Hospitalier a prévu l'activation d'un groupe de travail spécifique « Groupes relations Ville-Hôpital » afin d'associer les médecins, les professionnels de santé libéraux ainsi que les communautés professionnelles de territoire »,

« Le développement du numérique ».

Toutefois, nous notons deux points qui méritent des correctifs :

4.1. « Le CHTL n'a pas participé à la rédaction du bilan pour émettre un avis ou modifier des éléments de réponse... » : Ce sont les textes qui prévoient, à la suite de la phase de concertation préalable, la rédaction d'un bilan par les garant.e.s CNDP (sous 1 mois), auquel le maître d'ouvrage apporte ses éléments de réponse (sous 2 mois).

4.2. « Enseignements tirés par le CHTL » : il convient de corriger la formulation inadaptée utilisée par le maître d'ouvrage « 4 scénarios alternatifs ont été proposés par les garants ». En réalité ce ne sont pas les garant.e.s qui proposent des scénarios mais ils ne font que reprendre ceux proposés soit par le maître d'ouvrage et/ou le public lui-même.

Enfin nous notons que, conformément aux engagements exprimés lors de la concertation préalable, vous formalisez votre intention de mettre en œuvre une concertation continue jusqu'à l'enquête publique.

Cet engagement nous apparaît particulièrement important, tout en soulignant à nouveau, l'utilité qu'il y aurait à maintenir, dans un contexte d'importants questionnements (voire d'oppositions au scénario pressenti), le recours à un.e garant.e indépendant.e, pour la poursuite du processus de concertation pour éviter de le fragiliser.

Je reste à votre disposition pour évoquer ces points si besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de
Marc PAPINUTTI
marc.papinutti
Date : 2024.12.05 17:08:41
+01'00'

Marc PAPINUTTI
Président

Monsieur Christian DUBLÉ, Directeur du Centre Hospitalier de Bigorre à Tarbes

Copies :

Monsieur Michel PELIEU, Président du département des Hautes-Pyrénées

Monsieur Jean SALOMON, Préfet des Hautes-Pyrénées

Monsieur Gilles FAURE et Madame Virginie ALLEZARD, garant et garante de la concertation préalable sur le projet de Construction en site commun à Lanne des hôpitaux de Tarbes et Lourdes

[la commission nationale du débat public](https://www.debatpublic.fr)

244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – marc.papinutti@debatpublic.fr
[debatpublic.fr](https://www.debatpublic.fr)